



COMMUNE DE ORSCHWIHR

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 MARS 2024

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024.

POINT 2 – VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2024

VOTE à l'unanimité un montant de 223 000 € de subvention de fonctionnement au SIVOM ORZELL et 2270 € de subvention de soutien à divers organismes et associations.

POINT 3 – IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2024

VOTE à l'unanimité la reconduction des taux communaux 2024 à l'identique des taux 2023 pour un prévisionnel de 431 857 €.

POINT 4 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui s'élève à 341 661.28 € comme suit :

- affectation en couverture du besoin réel de financement (1068)	33 600.00 €
- affectation complémentaire en réserve (1068)	158 061.28 €
- résultat de fonctionnement reporté (002)	<u>150 000.00 €</u>
	341 661.28 €

POINT 5 – ATTRIBUTION DE TITRES RESTAURANT

Point reporté dans l'attente de l'avis du CST du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

POINT 6 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE AVEC L'ADAUHR POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE BATIMENT DE LA MAIRIE

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'ADAUHR pour un montant total de 25 160.00 € HT décomposé ainsi : tranche ferme 6 760.00 € HT, tranche optionnelle 18 400.00 € HT.

POINT 7 – BUDGET PRIMITIF 2024

7.1 – Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux – exercice 2023

Présentation par le Maire des indemnités annuelles perçues par les élus en 2023.

7.2 Vote du budget primitif

- Approuve à l'unanimité le taux de fongibilité des crédits de 5 % en section de fonctionnement et de 5 % en section d'investissement ;



COMMUNE DE ORSCHWIHR

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	348 500.00	Atténuations de charges	5 250.00
Charges de personnel et frais assimilés	263 500.00	Produits des services, domaine et ventes	125 380.00
Atténuations de produits	11 000.00	Impôts et taxes	555 000.00
Autres charges de gestion courante	328 870.00	Dotations, subventions & participations	98 800.00
Charges financières	10 500.00	Autres produits de gestion courante	53 800.00
Charges spécifiques	5 000.00		
Dotations aux provisions et amortissements	1 000.00		
		Excédent de fonctionnement reporté	150 000.00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>20 360.00</i>		
TOTAL	988 730.00	TOTAL	988 730.00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes assimilées	38 500.00	Dotations, fonds divers et réserves :	204 861.28
Immobilisations incorporelles	30 000.00	○ FCTVA : 7 200.00	
Immobilisations corporelles	280 021.97	○ Taxe aménagement : 6 000.00	
Immobilisations en cours	270 000.00	○ Affectation 2023 : 191 661.28	
		Subventions d'investissement reçues	141 600.00
Opérations d'ordres patrimoniales	30 000.00	Opérations d'ordres patrimoniales	30 000.00
Déficit d'investissement reporté	00.00	Excédent d'investissement	285 300.69
		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>20 360.00</i>
Dont restes à réaliser 2023	(46 000.00)	Dont restes à réaliser 2023	12 400.00
TOTAL	694 521.97	TOTAL	694 521.97

POINT 8 – ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DES KRAUTLAENDER

DECIDE de fixer à 258,57 €/m² de surface de plancher le nouveau montant suivant l'évolution de l'index des travaux public TP01.

POINT 9 – DEMANDES D'AGREMENT D'UN ASSOCIE POUR LE LOT DE CHASSE N° 3

APPROUVE l'agrément d'un nouvel associé pour le lot de chasse n° 3.

POINT 10 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 7 mars 2024.

POINT 11 – DIVERS – HORS DELIBERATION

Informations diverses données par Mme le Maire aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 h 20.

Orschwihr, le 10 avril 2024



Le Maire :
Marie-Josée STAENDER

Publié sur le site internet de la commune le : 10 avril 2024
Affiché le : 10 avril 2024